



ÉCOLE DE GOLF 2021

Fiche d'inscription

L / É L È V E	Nom :	Prénom :	G
			F
	Date de naissance : / /		Age :

L E P È R E	Nom :	Prénom :	
	Adresse :		
	Tel(dom) :	Tel (mob) :	
	Email :		

L A M È R E	Nom :	Prénom :	
	Adresse (si différente) :		
	Tel(dom) :	Tel (mob) :	
	Email :		

	LA PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :		
	Nom :	Prénom :	Tel :

	Recommandations :
--	-------------------

CONTRAT ECOLE DE GOLF 2021

GOLF DE TINA

1. OBJET

Le présent contrat d'inscription à l'école de golf du Golf a pour objet de définir les engagements de chacune des parties et d'en fixer les modalités et conditions pour la saison scolaire 2021.

2. ENGAGEMENTS DU GOLF

Les élèves adhérant à l'école de golf ont droit :

- A l'enseignement dispensé par l'école de golf de Tina (en cas de nécessité due au planning, l'enseignant du groupe pourrait être amené à changer lors de certaines séances) ;
- A la fourniture des balles de practice et du matériel pendant les cours (en cas de pluie les cours pourront être dispensés dans le club house pour étudier les règles et l'étiquette, seul l'encadrement est juge de faire les cours en extérieur ou intérieur) ;

Les élèves de l'école de golf bénéficient de l'abonnement parcours

3. ENGAGEMENTS DE L'ELEVE

Il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin)
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- **Acheter la licence FFGolf** et fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf.
- Un comportement exemplaire :
 - Respect de l'étiquette dans l'enceinte du club.
 - Les casquettes et les visières doivent être retirées dans le club house.
 - La tenue de l'école de golf est obligatoire tout au long de l'année, au prix de 5000 f pour les deux polos et la casquette. Les jeans sont interdits.
 - Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golfs, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf de Tina

- De respecter le Règlement Intérieur du Golf.

Important :

- Les élèves doivent être vêtus en conséquence de la météo (vêtement de pluies, une casquette et une bouteille d'eau doit être fournie quand il fait chaud).

L'élève est sous la responsabilité de l'école de golf pendant ses heures de cours.

Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein du club house ou sur le putting green à proximité de l'accueil.

Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant

Le club est déchargé de toute responsabilité dans le cas où l'enfant n'est pas récupéré à l'issue des cours de l'école de golf. (Les horaires sont fixés par l'école de golf et communiqués aux parents)

4. DUREE

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable pendant la durée de la saison scolaire à savoir du mois de mars à décembre.

5. PAIEMENT ET CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DU CONTRAT ECOLE DE GOLF :

2 possibilités :

- Soit : 80 000 frs en 9 prélèvements (joindre autorisation de prélèvement bancaire)
- Soit : 73 000 frs comptant **à l'ordre de l'ASGT EDG.**
- + 5000 frs pour les deux polos et la casquette **à l'ordre de l'ASGT EDG.**

Les tarifs varient en fonction du nombre d'enfants d'une même famille.

Ce paiement devra être fait à la dépose du dossier.

Ce dossier doit être complété par une autorisation d'intervention chirurgicale.

Les Tarifs :

• 1 enfant	Mercredi ou Samedi	73 000F/an
	Mercredi & Samedi	116 000F/an
• 2 enfants	Mercredi ou Samedi	128 000F/an
	Mercredi & Samedi	195 000F/an
• 3 enfants	Mercredi ou Samedi	168 500F/an
	Mercredi & Samedi	200 000F/an

(La tenue EDG et la licence ffgolf sont obligatoires)

6. SANCTIONS

Indépendamment des sanctions disciplinaires relevant de la Commission Disciplinaire FFGolf, tout défaut d'exécution du présent contrat par l'Elève ou son représentant légal entraînera son exclusion de l'école du Golf.

7. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves de l'école du golf sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à l'ASGT.

L'école de golf de Tina sera donc autorisée à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'enfant lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc.... Elle est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Fait à Nouméa, le

**LE TITULAIRE
DE L'AUTORITE
PARENTALE
Et L'ELEVE
« Signature précédée de
la mention manuscrite lu
et approuvé »**

L'ECOLE DE GOLF de TINA
Le responsable

ATTESTATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné, Madame, Monsieur, Mère, père, de l'enfant.....autorise le Golf de TINA à faire pratiquer une intervention chirurgicale d'urgence en cas de nécessité.

Je m'engage aussi à rembourser l'intégralité des frais (médicaux et pharmaceutiques) avancés éventuellement pour mon compte.

Fait à NOUMEA
Le

Signature